

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

Jeudi 28 janvier 2010 à Saint Barthélemy

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte rendu du Bureau du 19 novembre 2009,
2. A titre d'information : présentation du Compte Administratif de la CLE, entre autres participations des communes : à valider pour le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Bièvre Liers Valloire,
3. Point ajouté à l'ordre du jour : Approbation du rapport annuel d'activités 2009,
4. Point d'avancement sur la 1^{ère} phase du SAGE : Etat des Lieux : corrections, etc...
5. Premières réflexions sur la 2^e phase du SAGE : tendances, scénarios et choix de la stratégie,
6. Questions diverses

M. Jean-Pierre SCALIA représente la DREAL.

=> Le mettre dans la liste des destinataires du Bureau, de la CLE et des commissions de travail.

1 Approbation du compte rendu du 19 novembre 2009

Le précédent Bureau avait pour ordre du jour la préparation de la CLE du 1^{er} décembre 2009.

Aucune remarque n'étant à formuler, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 Présentation du Compte Administratif de la CLE et des participations des communes pour 2010.

A titre d'information et pour avis pour le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Bièvre Liers Valloire.

Le budget de la CLE est un **budget annexe** du budget du Syndicat Hydraulique BLV. Il est voté par le Syndicat, structure porteuse, et non pas par la CLE.

Le compte administratif 2009 est présenté. La balance générale fait apparaître un excédent de 20 000 € qui est reporté sur les recettes d'investissement 2010 (cf. diaporama en pièce jointe). Malgré les prévisions de dépenses d'investissement importantes en lien avec les études à mener en 2010, les participations des communes restent quasiment inchangées.

Discussion :

Salvator SAN FILIPPO, FRAPNA Isère, demande une précision sur la durée des différents amortissements.

Avis favorable à l'unanimité sur le Compte Administratif 2009.

3 Approbation du rapport annuel d'activités 2009.

Le rapport annuel d'activités permet de faire un bilan de l'année écoulée aux membres de la CLE et aux financeurs du poste de chargé de mission.

Le rapport annuel d'activités 2009 présente les travaux et le budget de la CLE réalisés en 2009. **Le document est joint au présent compte-rendu, augmenté des corrections demandées en réunion de Bureau (cf. ci-dessous).**

Discussion :

Claire HOUSSIN, Agence de l'Eau RM&C : les travaux de rédaction ne ressortent pas suffisamment. La finalisation de la rédaction de l'état des lieux du SAGE et la rédaction du cahier des charges de l'étude « volumes prélevables » devraient apparaître.

Salvator SAN FILIPPO, FRAPNA Isère : souhaiterait que les articles de presse soient communiqués aux membres de la CLE, car tous n'ont pas la même édition de la presse. Ils pourraient être ajoutés en fin du rapport annuel d'activités.

En application des règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau a délégué à la CLE pour émettre un avis. L'avis donné par le Bureau donnera lieu à un compte-rendu à la prochaine CLE.

Avis favorable à l'unanimité sur le rapport annuel d'activités 2009 augmenté des corrections demandées.

4 Etat d'avancement du document d'état des lieux du SAGE

Une 1^{ère} version du document d'état des lieux a été envoyée à l'automne, découpé en grandes parties thématiques. Les commissions de travail de la CLE ont été réunies à l'automne pour apporter leurs remarques et corrections à cette 1^{ère} version. Les corrections sont en cours d'intégration actuellement dans une 2^{ème} version du document d'état des lieux.

Le calendrier prévisionnel propose l'envoi de la 2^{ème} version de l'état des lieux en février pour une 2^{ème} relecture, puis l'envoi d'une 3^{ème} version intégrant les corrections de 2^{ème} relecture courant mars. En avril le document dans sa 3^{ème} version sera soumis au Bureau (1^{er} avril) puis à la CLE (8 avril).

Discussion :

Freddy MARTIN-ROSSET, CC Rhône-Valloire : demande à ce que les personnes qui n'ont fait aucune remarque sur le document d'état des lieux soient relancées, afin d'éviter des remarques trop tardives sur le document.

Jean-Pierre BARBIER, CC Pays de Bièvre Liers : demande comment seront prises en compte les corrections apportées lors de la CLE du 8 avril. Qui va décider d'intégrer ou non les corrections demandées ?

Jacques LIONET, DDT Isère : Par rapport aux corrections qui seront demandées, il faut considérer celles qui sont faciles à trancher et celles qui posent problème et qu'il faut mettre à part. Ces dernières devraient pouvoir être discutées et tranchées en Bureau.

Salvator SAN FILIPPO, FRAPNA Isère : le travail d'état des lieux réalisé jusqu'à présent a été présenté de façon parcellaire (par grandes thématiques). Il est important également d'avoir une cohérence et une politique qui ressortent du document complet.

Freddy MARTIN-ROSSET, CC Rhône-Valloire : Les points de vue sur l'Etat des Lieux devraient être peu différents car il s'agit d'un constat. C'est la deuxième phase « tendances, scénarios et choix d'une stratégie » qui va réellement poser débat.

Jacques LIONET, DDT Isère : Il peut cependant y avoir des discussions. La forme peut poser problème ; certains usagers peuvent se sentir stigmatisés ; etc.

La proposition d'un diagnostic global et d'un diagnostic par grands sous-secteurs est approuvée. Une première version de découpage du bassin en 9 ou 10 sous-secteurs est proposée.

Discussion :

Jean-Pierre BARBIER, CC Pays de Bièvre Liers : s'interroge sur l'intérêt de ce découpage en sous-secteurs alors qu'on cherche au contraire dans le cadre du SAGE à avoir une vision globale du bassin. Si un découpage doit être fait ce pourrait être entre secteurs à ruissellement et secteurs à infiltration.

Claire HOUSSIN, Agence de l'Eau RM&C indique qu'il faut prendre le découpage en sous-secteurs comme un outil de lecture.

Jean-Pierre SCALIA, DREAL propose de s'inspirer également du découpage des masses d'eau, puisque c'est à l'échelle de la masse d'eau que l'on devra répondre aux exigences de la directive cadre européenne sur l'eau.

Freddy MARTIN-ROSSET, CC Rhône-Valloire : aurait tendance à inclure Beaurepaire, Saint Barthélémy, Beaufort, dans le sous-secteur Valloire dans la logique des eaux de surface.

Jacques LIONET, DDT Isère : 6 sous-secteurs pourraient être identifiés par rapport aux 10 sous-secteurs proposés : 1) Dolon ; 2) Valloire qui remonterait jusqu'aux sources de Beaufort ; 3) Bancel ; 4) les 4 sous-secteurs Terres Froides + Bièvre aval + Bièvre amont + Rival regroupés en un sous-secteur Bièvre ; 5) les 2 sous-secteurs Suzon + Liers regroupés en un sous-secteur Liers ; 6) molasse. La fiche diagnostic du sous-secteur molasse doit être brève car un SAGE sera mis en place sur la molasse.

Claire HOUSSIN, Agence de l'Eau RM&C : met cependant en garde sur le fait que le périmètre du SAGE de la molasse n'est pas encore défini et que le SAGE Bièvre Liers Valloire doit évoquer la molasse.

La carte des sous-secteurs telle que discutée en Bureau est jointe à ce document.

Lors de la CLE du 8 avril 2010, le document d'état des lieux augmenté de la partie diagnostic sera présenté.

Discussion :

Dominique DELORME, UNICEM : pour éviter le retour continu de remarques sur le document, il faudra que les dates butoirs pour les corrections soient clairement définies et il faudra s'y tenir. Les personnes sollicitées auront eu l'occasion de s'exprimer, tant pis pour celles qui ne le feront pas dans les temps impartis.

Jean-Pierre BARBIER, CC Pays de Bièvre Liers : Il faut être prudent dans la rédaction du diagnostic car les conséquences d'une phrase peuvent être très importantes. Le diagnostic doit être exhaustif et non pas qualitatif.

Jean-Pierre SCALIA, DREAL: la date limite d'atteinte du bon état des masses d'eau a été fixée en 2015. Des possibilités de dérogation en 2021 et 2027 existent.

Jacques LIONET, DDT Isère précise cependant que les dérogations n'ont pas encore été validées par l'Europe. On peut penser qu'elles seront acceptées. De toute façon si l'objectif de bon état est fixé à 2021, il ne faut pas attendre cette date-là pour essayer d'atteindre le bon état.

Dominique DELORME, UNICEM : si l'objectif de bon état en 2015 ou 2021 ou 2027 paraît louable, il n'en demeure pas moins qu'il faut avoir les moyens de l'atteindre.

Jean-Pierre BARBIER, CC Pays de Bièvre Liers souligne notamment la difficulté pour investir dans l'assainissement collectif et les contraintes financières que cela représente pour les usagers.

Christian BAYLE, CCI Nord Isère : les incidences financières du SDAGE vont être énormes pour les industriels également.

Jean-Pierre SCALIA, DREAL: c'est l'utilisateur au sens large qui va contribuer à l'atteinte du bon état : les agriculteurs, les artisans, etc. Il faudra trouver des systèmes dans ses façons de faire pour atteindre le bon état et avoir des coûts acceptables.

Salvator SAN FILIPPO, FRAPNA Isère : évoque le problème des SPANC qui doivent se prononcer sur la conformité des systèmes d'assainissement non collectif. Certains systèmes sont considérés comme conformes par certains SPANC mais pas par d'autres.

Jacques LIONET, DDT Isère : indique qu'une circulaire est attendue sur l'assainissement non collectif, qui devrait lever ces ambiguïtés.

Jean-Pierre BARBIER, CC Pays de Bièvre Liers : la nouvelle station d'épuration du Rival est estimée à 4 millions d'euros. Il faut pouvoir en financer une partie conséquente immédiatement et ensuite refacturer le coût aux usagers dans le prix de l'eau.

Freddy MARTIN-ROSSET, CC Rhône-Valloire : il y a une limite à cela : les moyens de l'utilisateur pour payer.

Jean-Pierre BARBIER, CC Pays de Bièvre Liers : tout le monde va devoir changer de mode de réflexion, mais il ne s'agit pas de viser trop haut.

Jean-Pierre SCALIA, DREAL: le viseur est déjà placé par la directive cadre européenne sur l'eau.

Jean-Pierre BARBIER, CC Pays de Bièvre Liers : pour atteindre le bon état, les équipements vont coûter une fortune. Est-on dans le nécessaire ? La CLE devra être le lieu de ce genre de débat.

Jean-Pierre SCALIA, DREAL: le niveau de qualité de l'eau est tellement bas d'une façon générale en France qu'il faudra de toute façon redoubler d'efforts.

Jean-Luc PETIT, Chambre d'Agriculture Isère : si l'échéance de 2021 n'est pas respectée quelles seront les conséquences ?

Claire HOUSSIN, Agence de l'Eau RM&C : l'Etat français devra payer des amendes à l'Europe.

Jacques LIONET, DDT Isère : Le SAGE ne peut pas aller en-dessous des objectifs fixés par l'Europe. Il rappelle également que la directive ERU date de 1991, qu'en France on ne s'en est préoccupé qu'en 2000 d'où les mises en demeure en 2009. D'autres pays, comme l'Allemagne, le Danemark, ont fait les investissements nécessaires dans les 3 ans suivant la directive.

Jean-Pierre SCALIA, DREAL : les collectivités doivent être motrices.

Jean-Pierre BARBIER, CC Pays de Bièvre Liers : la CC Pays de Bièvre Liers fait chaque année 2 millions d'€ de travaux pour l'AEP, l'assainissement.

Jacques LIONET, DDT Isère : on se rend compte que ce n'est pas assez et qu'il aurait fallu bien mieux anticiper.

Jean-Pierre BARBIER, CC Pays de Bièvre Liers : en tant que collectivité, pour être vertueuse, il faut toujours des choses en plus.

Freddy MARTIN-ROSSET, CC Rhône-Valloire : ce sont des angoisses d'élus. Il y a des demandes justifiées par rapport à l'environnement, de la responsabilité des élus, mais de moins en moins de finances. La puissance publique demande d'un côté d'arrêter les nuisances mais de l'autre à arrêter de financer les moyens de lutter contre ces nuisances.

Jean-Pierre SCALIA, DREAL : Lorsque le SAGE sera approuvé, la CLE sera consultée pour les modifications de PLU. La CLE peut ne pas donner d'avis favorable pour l'installation de nouveaux habitants.

Jean-Pierre BARBIER, CC Pays de Bièvre Liers : Le SCoT, la loi SRU, le SAGE vont tous dans le même sens : arrêt des constructions, préservation des zones agricoles et des milieux naturels. Veut-on transformer le territoire Bièvre Liers Valloire en réservoir d'eau potable ?

Jacques LIONET, DDT Isère suggère une présentation du SAGE Bourbre pour « démystifier » ce qu'il y a et ce qu'il n'y a pas dans un SAGE. Le représentant du SAGE Bourbre pourra expliquer l'essentiel du PAGD du SAGE Bourbre repris en 2007.

La proposition est jugée intéressante par les membres du Bureau.

Jacques LIONET, DDT Isère : il faut que le Bureau de la CLE se saisisse des dossiers ICPE. Il faut lever les craintes sur ce qu'est un SAGE. Le Bureau devrait se réunir également beaucoup plus fréquemment pour qu'une véritable dynamique se crée (au moins une fois par mois). Les points durs qui reviennent fréquemment dans les discussions en Bureau ou CLE tels que la STEP du Rival, le captage d'eau potable des Alouettes, etc. pourraient être traités en Bureau spécial.

5 Questions diverses

Salvatore SAN FILIPPO, FRAPNA Isère soulève plusieurs points :

- problème de la présidence de la Commission Communication
- Comité d'Orientation MESE 03/02/2010 : expertise sur épandage des boues, mise en place d'un observatoire compost, suivi plateforme de compostage.

Faut-il un représentant de la CLE au comité d'orientation de la MESE ? RAF : prendre contact avec Elisabeth Jacquet.

- Travail à engager sur le CET de Penol
- Demande particulière : le poste de suppléant de la FRAPNA à la CLE serait Monsieur CHALEAT, mais la FRAPNA est toujours en attente d'une décision de la Sous-Préfecture. Cependant l'informer des travaux de la CLE.

OK normalement déjà fait.

M. Freddy MARTIN-ROSSET
1^{er} Vice-Président
Par délégation de Maurice PELISSIER,
Président de la Commission Locale de l'Eau

Ce document, ainsi que les autres documents produits par la CLE Bièvre Liers Valloire, sont consultables et téléchargeables sur <http://www.gesteau.eaufrance.fr>.

Liste des présents

Etaient présents :

Nom Prénom	Organisme
BARBIER Jean-Pierre	CC Pays de Bièvre Liers
BAYLE Christian	CCI Nord Isère
BUDILLON-RABATEL Jean	UNICEM
DELORME Dominique	UNICEM
HOUSSIN Claire	Agence de l'Eau RM&C
LANGLAIS René	Fédération de Pêche de la Drôme (représentant M. MONNET)
LIONET Jacques	MISE Isère - DDT
LOZANO Robert	CC Bièvre Est
MARTIN-ROSSET Freddy	CC Rhône-Valloire
PETIT Jean-Luc	Chambre d'Agriculture de l'Isère
SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA Isère
SCALIA Jean-Pierre	DREAL
GRAVIER Annabel	Animatrice du SAGE Bièvre Liers Valloire

Etaient excusés :

Nom Prénom	Organisme
PELISSIER Maurice	Président de la CLE
ALZATE Luisa	Région Rhône Alpes
GABILLON Michel	CCI Nord Isère (représenté par M. BAYLE)
GORIEU François	DDAF 26
GUERRY Jean-Louis	SYMILADO
LAVOISY Cécile	CG Isère
LONJARET Emmanuelle	DREAL
MARILLAT Robert	SIAH Bièvre Liers Valloire
MIGNOT Philippe	Région Rhône Alpes
MONNET Jean-Claude	Fédération de Pêche de la Drôme (représenté par M. LANGLAIS)
NICOLET Jean-Paul	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon (SIAPA)
NUCCI Christian	Conseil Général 38